

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 24 AVRIL 2023 – Délibération n°063

L'an deux mil vingt trois et le vingt quatre avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	29	25

Date de la convocation
24/04/2023

Date d'affichage de la convocation
18/04/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pv à André CARNAC) - JARROUSSE Caroline (Pv à Clémence ANGLADE)

Objet

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ANCIEN MUSEE

Monsieur le Maire expose qu'afin d'étoffer l'offre d'activités sur le territoire (notamment durant la saison touristique), il est proposé de mettre à disposition de l'occupant « *Parchemins de Nature* » les locaux municipaux situés sous l'Office de Tourisme (précédemment musée archéologique).

Un convention de mise à disposition est nécessaire, elle prendrait effet à compter du 9 mai 2023 pour se terminer le 30 septembre 2023.

Elle serait destinée à permettre à l'occupant d'organiser des escapes games, à destination du public. La mise à disposition se ferait dans les conditions suivantes :

- 1- L'occupant pourra exercer librement son activité d'organisateur d'escape games.
- 2- L'occupant est libre de fixer les tarifs de sa prestation et assure les réservations et l'accueil des participants.

En contrepartie de cette mise à disposition, l'Occupant verserait à la Commune une redevance d'occupation forfaitaire de 10 euros par heure d'escape games réservée, charges comprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition de « Parchemins de Nature » les locaux de l'ancien musée archéologique pour l'organisation d'escapes games
- Fixe une redevance d'occupation forfaitaire de 10 euros par heure d'escape games réservée, charges comprises

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

